

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 11 mars 2025**

Date : 11 mars 2025
Horaire : 18 h 30
Lieu : Salle du conseil

Mme LA MAIRE : Je vous souhaite la bienvenue pour ce conseil du 7^e arrondissement du 11 mars. Bienvenue, Mesdames, Messieurs dans le public et les personnes qui nous suivent en ligne.

Quelques mots peut-être pour commencer ce conseil d'arrondissement. J'avais envie de saluer un certain nombre de mobilisations citoyennes et notamment la mobilisation « Debout pour la Science » qui s'est montée, on va dire, en réaction aux actions de Donald TRUMP, depuis qu'il a été réélu aux États-Unis, et qui mène des attaques massives contre les sciences, et qui coupe à la tronçonneuse un certain nombre de budgets, qui arrêtent des projets. Ces projets sont tous liés à des thématiques qui ont trait au climat, à la protection de l'environnement, aux sciences humaines et sociales, et à la santé publique. Ça doit évidemment nous alerter. Ce n'est pas parce que ça se passe outre-Atlantique qu'on n'est pas concernés. Je voulais saluer ces mobilisations citoyennes, qui me semblent tout à fait salutaires, et leur dire tout mon soutien.

Peut-être, signaler aussi une loi qui est passée en France, sûrement grâce à un certain nombre d'études scientifiques, qui est la loi sur les PFAS. On va en parler ce soir avec Bénédicte PASIECZNIK et Céline DE LAURENS. Cette loi interdit les PFAS dans de nombreux secteurs, pas tous encore, mais c'est déjà une avancée majeure. Les PFAS sont des polluants éternels. Je voulais saluer le passage de cette loi et la délibération de la Ville de Lyon qu'on va étudier ce soir. C'est évidemment un sujet qui nous touche du fait de notre situation géographique au sud de Lyon.

Je voudrais aussi, d'un point de vue un peu plus local, signifier les travaux qui commencent pour la Voie Lyonnaise 8. C'est un projet en lien avec le climat qui permet d'adapter notre ville au changement climatique, qui allie à la fois les mobilités douces et les aspects de végétalisation.

Et puis, parler aussi des droits des femmes qui sont eux aussi attaqués par Donald TRUMP et son administration, puisqu'il a fait une liste de tout un tas de mots qu'il ne voulait pas voir dans les études scientifiques et parmi ces mots, il y a le mot « femme », ce qui est quand même tout à fait interpellant. La Ville de Lyon a fait toute une quinzaine autour de la journée du 8 mars — et je salue Sylvie TOMIC —, Journée internationale des droits des femmes. Un certain nombre d'initiatives ont été lancées à cette occasion-là et nous étions nous-mêmes, hier en mairie du 7^e, à organiser à une fresque du sexisme pour partager, sensibiliser sur les mécanismes qui conduisent au sexisme et à la discrimination d'un genre en particulier. Je crois que la quarantaine de participants et participantes a été plutôt satisfaite de cet exercice et nous le renouvelerons autant que possible, si ça permet de lutter contre le sexisme. Voilà les quelques mots que je voulais vous dire en introduction.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Mme LA MAIRE : Je vous propose, chers collègues, de désigner Clément ESCARAVAGE en tant que secrétaire de séance. Ne voyant pas d'opposition, Monsieur ESCARAVAGE, je vous cède la parole pour l'appel nominal.

- **Appel nominal**

PRÉSENTS : Mme BREUIL, M. CHENAUX, Mme DE LAURENS, Mme DUBOT, M. ESCARAVAGE, M. GALLICE, Mme LÉCLUSE, M. MIACHON DEBARD, M. MICHAUD, M. MONOT, M. ORGOGOZO, Mme PASIECZNIK, Mme TOMIC, M. VOITURIER, Mme WIBER, Mme VACHER.

EXCUSÉS :

M. ACACIA
M. BOSETTI
M. DOSSUS
M. FEKRANE
Mme GRIES
Mme PEILLON
M. CHIHI
Mme HENOCQUE
Mme PECOURT
Mme RAMIREZ
Mme DESRIEUX

POUVOIRS À :

M. MONOT
Mme DUBOT
M. VOITURIER
M. MIACHON DEBARD
Mme BREUIL

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Quelques informations avant de passer à l'étude des délibérations. Nous n'avons, pour ce conseil d'arrondissement, pas de question du Conseil de la vie associative et locale. Il y a bien deux questions qui ont été rédigées. Elles sont toutes les deux portées par l'association Habitat et Humanisme qui a été prise par d'autres sujets. Il y a notamment eu un incendie au village de la rue Pré-Gaudry et ils n'étaient pas prêts, aujourd'hui, pour nous poser ces questions. Nous reportons ces deux questions pour le prochain conseil d'arrondissement.

Vous avez également des rapports sur table qui sont des rapports modificatifs. Il y en a un qui concerne le rapport 43653, sur le dispositif d'accès au droit territorialisé et accès au droit contre les discriminations. Tout est expliqué sur la feuille que vous avez sur table. Également un rapport modificatif pour le rapport 43665 qui concerne l'actualisation des tarifs d'occupation provisoire du domaine public et la création d'un nouveau tarif pour les artisans. Ce sont essentiellement des modifications d'écriture.

Et puis, il y a un rapport qui a été retiré de notre ordre du jour, qui concernait l'association de la MJC Vieux Lyon pour le festival Les Chants de Mars. Ça a été retiré de notre ordre du jour et de celui du 2^e arrondissement. Voilà pour les informations.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2025**

Mme LA MAIRE : Nous allons donc commencer et je vous propose d'adopter le compte-rendu du conseil d'arrondissement du 14 janvier. Est-ce que cela appelle des remarques ou des observations ? Non. Je sou mets donc ce procès-verbal à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Pour la première délibération, on va dire digne de ce nom, outre le procès-verbal, je vais céder la parole à Madame PASIECZNIK. Il s'agit de la stratégie de protection de la ville de Lyon contre les PFAS.

1. 2025-39931-CMMA7-543 – Stratégie de protection de la ville de Lyon contre les PFAS

Rapporteur : Bénédicte PASIECZNIK

Mme PASIECZNIK : Merci, Madame la Maire. Bonsoir à tous et toutes. Je vais vous parler des PFAS, ces perfluorés maintenant tristement célèbres. Ce sont des milliers de composés chimiques synthétiques qui sont utilisés depuis les années 50 pour des propriétés antiadhésives, résistantes aux fortes chaleurs et imperméabilisantes. Mais ces propriétés, revers de la médaille, sont liées à une grande stabilité des molécules, stabilité qui en fait des polluants éternels. En France, comme dans de nombreux pays, les perfluorés se retrouvent dans l'eau, dans l'air, dans le sol, dans les plantes, un certain nombre d'organismes terrestres, aquatiques, et tous les habitants sont plus ou moins imprégnés par cette pollution. Si les effets des PFAS font bien sûr encore l'objet de nombreuses études, on peut d'ores et déjà dire que sont reconnus des effets sur l'augmentation du taux de cholestérol, sur les cancers, des effets sur la fertilité, le développement du fœtus, l'hypertension, l'obésité. Les faits sont avérés, les PFAS ont un impact néfaste sur notre santé.

Le Sud de la métropole de Lyon est largement concerné par ces pollutions du fait, en particulier, de la présence des entreprises Arkema et Daikin, qui sont mises en cause pour avoir rejeté massivement des PFAS par voie fluviale et aérienne. À Lyon, trois arrondissements sont particulièrement concernés de fait de leur plus grande proximité par rapport à ces entreprises : le 2^e arrondissement, le 7^e et le 8^e arrondissement. On est donc tout particulièrement concernés, ici dans le 7^e, par la stratégie de protection contre les PFAS qui est présentée par la Ville de Lyon aujourd'hui.

Cette stratégie va s'articuler autour de trois grands objectifs. Un premier grand objectif va concerner la prévention du risque d'exposition des Lyonnais ; deuxième objectif, contribuer à produire des connaissances pour agir ; et le troisième objectif, tout simplement le plus important, faire cesser les pollutions. Tous sont importants, en fait.

Le premier objectif, très concrètement, c'est donner de l'information aux Lyonnais. En effet, il y a beaucoup d'informations sur ces pollutions PFAS, des données scientifiques, des éléments dans les médias, les services de l'État, à travers la DREAL, de l'ARS, de la préfecture fournissent un certain nombre d'informations ; d'autres collectivités, telles que la Métropole de Lyon, s'expriment aussi sur le sujet, des acteurs associatifs, des acteurs scientifiques. Pour la Ville de Lyon, l'objectif, c'est vraiment de synthétiser cette information et la rendre la plus accessible possible aux habitants de la ville de Lyon et la territorialiser par rapport aux enjeux de nos arrondissements. En particulier, pour diffuser cette information, il y a bien sûr tous les moyens dont peut disposer la Ville, mais c'est aussi organiser des réunions publiques. On en a tenu une avec Céline DE LAURENS, l'année dernière au mois de juin à la Maison Ravier, une réunion publique où on a fourni un certain nombre d'informations. Des personnes sont venues aussi à la fois de par leur connaissance présenter des informations aux habitants. Et puis, une prochaine réunion se tiendra au mois de mai, à la mairie du 8^e. Donc ça, c'est le premier objectif, informer les habitants.

Deuxième objectif, contribuer à produire des connaissances pour agir. Effectivement, il y a un certain nombre de recherches qui sont en cours et pour la Ville de Lyon, un des objectifs, c'est de s'engager aux côtés de la Métropole de Lyon et de l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer, qui a déjà travaillé largement sur d'autres territoires et qui vient travailler sur notre territoire. Et puis aussi des centres de recherche, le Centre Léon Bérard et le CLARA, le Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes, pour travailler sur des études environnementales et sanitaires.

La deuxième chose, la Ville de Lyon souhaite aussi s'engager aux côtés de la Métropole de Lyon pour qu'on ait un institut écocitoyen — l'objectif d'un institut écocitoyen, c'est de travailler sur des données scientifiques, mais en impliquant le plus largement possible la population —, et de travailler à la création d'un institut écocitoyen sur notre territoire.

Dans le cadre de cet objectif, d'augmenter la connaissance, c'est aussi pour la Ville de Lyon, participer au suivi des pollutions et un travail inter directions dans une perspective de réduction des risques dans les établissements recevant du public, en ciblant bien sûr les établissements

qui reçoivent des publics vulnérables, bébés, enfants. On peut citer aussi l'engagement d'une démarche en direction des jardins familiaux et partagés. Il y a beaucoup d'attentes par les personnes qui sont présentes dans ces jardins pour avoir plus de connaissances scientifiques et faciliter les pratiques de jardinage qui réduisent les risques des expositions aux polluants. Troisième objectif, faire cesser les pollutions. Ça a été évoqué tout de suite, par Madame la Maire. Bien sûr, il s'agit pour la Ville de Lyon d'être en dialogue avec les parlementaires nationaux et européens pour faire évoluer le cadre législatif. On peut se féliciter de cette première victoire, qui ne résout pas tout, mais en tout cas de l'adoption d'une première loi sur un certain nombre d'interdictions pour les PFAS en France. C'est aussi faire cesser les pollutions. C'est aussi, pour la Ville de Lyon, peut-être se donner le droit d'agir en justice lorsque ça va s'avérer nécessaire pour défendre les droits des Lyonnais à vivre dans un environnement sain. Et puis, c'est aussi pour la Ville de Lyon s'engager aux côtés des associations et collectifs citoyens qui s'engagent pour exiger un meilleur suivi des pollutions, développer des solutions pour la réduction des risques, comprendre les impacts sanitaires et dédommager les victimes en demande dans le cadre de leur travail. Donc c'est vraiment, pour la Ville de Lyon, d'être sur tous ces chantiers. Je tiens aussi — cela a été fait par Madame la Maire, mais ça me paraît vraiment important — à saluer tout le travail d'engagement. On voit des collectifs citoyens qui s'engagent pour mieux comprendre ce qui se passe sur Lyon, mais aussi au sud de Lyon, sur mieux comprendre quels sont les impacts de ces PFAS et essayer de prendre en main ce sujet pour porter une parole auprès des pouvoirs publics. Je vous remercie d'adopter cette stratégie qui me paraît très importante pour notre avenir.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Merci pour cette présentation. Je m'associe évidemment à l'engouement et je remercie la Ville de Lyon pour cette feuille de route qui était effectivement très attendue et nécessaire. S'il n'y a pas de prise de parole, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Sans tellement de transition, nous allons passer au rapport suivant qui concerne la place Gabriel Péri et ses abords, et la subvention à l'association qui porte le dispositif « Ligne 37 », dont on a déjà beaucoup parlé ici. Pour nous présenter ce rapport, je cède la parole à Eugénie WIBER.

2. 2025-45230-CMMA7-534 – Projet Place Gabriel Péri - Approbation et autorisation de signature de la convention triennale de partenariat et d'objectifs 2025-2027 au titre du dispositif « Ligne 37 » pour l'accompagnement des jeunes en errance dans le secteur de la place Gabriel Péri - Attribution d'une subvention de 126 000 euros à l'association « Le MAS » sise 17 rue Crépet à Lyon (7^e arrondissement)

Rapporteur : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Merci. Je vais raconter un petit peu l'histoire du dispositif « Ligne 37 ». À l'origine de ce dispositif, c'est d'abord l'histoire de jeunes qui étaient venus pour la plupart d'Afrique du Nord. Ces jeunes étaient bercés d'espoir à l'idée de venir en France et finalement, ils se retrouvent plutôt face à leur désillusion. Pas de reconnaissance de leur minorité, pas de papiers, pas de travail, pas de famille et donc, pour principale compagne, leur vulnérabilité qui les contraint à se retrouver sous emprise, que ce soit de drogues ou de réseaux de trafic. C'est ce qu'a révélé l'étude qui a été menée en 2021 auprès de ces jeunes que l'on désigne « en errance ».

En réponse à la situation de ces jeunes, depuis octobre 2022, le dispositif « Ligne 37 » fait le pari du lien. Un lien qui est d'abord territorial entre les 3^e et 7^e arrondissements, dont la Guillotière est perçue comme le point névralgique de tensions quant à l'occupation de l'espace,

à l'atmosphère sociale entre les habitants, les commerçants et ces jeunes en errance. Un lien entre ces jeunes et les professionnels du milieu médicosocial — psychologues, éducateurs spécialisés, coordinateurs de la protection judiciaire de la jeunesse — pour les accompagner dans leur parcours. Enfin, un lien entre les institutions et les partenaires financeurs que sont la Ville et la Métropole de Lyon, l'ARS et la préfecture. La principale démarche de ce dispositif « Ligne 37 », c'est d'aller vers ces jeunes pour les amener vers d'autres possibles et déconstruire leur peur des institutions qui les ont un jour laissés de côté. Lors du comité de pilotage d'octobre dernier, l'association Le MAS, qui pilote le projet aux côtés de l'association Capso et Alynea et des partenaires institutionnels, il a été décidé de reconduire ce dispositif pour une durée de trois ans, avec six grands objectifs que je vais vous citer. Le premier, c'est de créer du lien avec les mineurs et les jeunes qui sont dits difficiles d'approche et non-francophones ; dispenser des premiers soins et orienter en addictologie ; repérer, en cas de besoin, et signaler les cas de traite des êtres humains ; coordonner les interventions sociales, sanitaires et judiciaires auprès de ce public ; recueillir et partager des informations avec les partenaires pour améliorer la prise en charge des jeunes ; et enfin, apaiser l'espace public et prévenir les conflits.

Puisque personne ne travaille gratuitement, c'est l'objet de cette délibération, parlons argent. Ce qui a été défini par l'association Le MAS pour financer la mise en œuvre du projet sur les douze prochains mois, c'est couvert par une convention qui s'élève à 443 300 euros, qui sont répartis comme suit : 365 300 euros de contributions qui sont pris en charge par l'ARS, ensuite 126 000 euros pour chacun des autres partenaires financeurs que sont l'État, la Ville et la Métropole de Lyon.

Je voulais saluer vraiment ce dispositif vertueux qui est exemplaire dans sa démarche partenariale, d'aller vers les publics qu'il cible pour mieux les accompagner.

Je vous invite donc à donner un avis favorable à ce rapport et à autoriser le maire de Lyon à signer les documents relatifs à la poursuite de ce dispositif.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui. Allez-y, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. J'ai juste une question concernant les mineurs. Sauf erreur de ma part, ils sont accompagnés par la Métropole, les mineurs isolés ?

Mme LA MAIRE : Avec le micro, Madame WIBER, ensuite je laisserai Madame VACHER répondre aussi.

Mme WIBER : C'est en effet une compétence de la Métropole d'accompagner les mineurs — et je vois que Lucie VACHER voulait aussi intervenir, donc je la laisserai compléter ma réponse. En l'occurrence, tous ne sont pas reconnus comme étant mineurs. Ils sont en cours de reconnaissance de leur minorité.

Mme BREUIL : Donc c'est eux qui représentaient les 11 % qui sont en attente ? Je crois qu'il y avait eu une étude de faite sur les personnes que vous aviez rencontrées. Il y avait 11 % de mineurs. J'avais cru comprendre que c'étaient des mineurs déclarés et reconnus. Je pense que Madame VACHER va me donner des explications, *a priori*.

Mme LA MAIRE : Exactement. Vous avez la parole, allez-y.

Mme VACHER : Merci. Je souhaite d'abord souligner le caractère vraiment expérimental de fait, mais qui vient s'appuyer dans le temps, avec cette convention qui va sur trois ans, l'engagement de la Ville de Lyon, de la Métropole de Lyon et de la préfecture, qui subventionnent un tiers/un tiers/un tiers. Je précise néanmoins qu'il n'y a pas de subvention et de financement de l'ARS. Il y a une mise à disposition d'un ETP et un infirmier par l'ARS, et d'un ETP par la PJJ. Effectivement, l'objectif de cette équipe, c'est d'aller à la rencontre des jeunes sur le territoire Péri et Mazargan avec ce qui était repéré à l'initiative, c'est la présence

de jeunes — il n'y avait pas la question de l'âge qui se posait — qui étaient dans l'espace public et en situation de polyaddiction et certainement pris dans des réseaux également d'emprises diverses et variées. C'est pour ça qu'il y a un caractère de santé dans cette équipe mobile, sur le profil des professionnels qui y sont, et du côté de la Métropole de Lyon, ce qui fait de son implication, c'est bien évidemment de pouvoir ensuite orienter sur le droit commun et y compris orienter les mineurs quand il y en a parmi eux. S'il peut être des mineurs pris sous emprise qui n'ont pas sollicité d'aide, par exemple, pour lesquels il n'y a pas eu d'évaluation de minorité d'isolement, donc ils ne sont pas repérés, et pas de prise en charge proposée ou pour certains qui ont pu avoir des prises en charge proposées, mais en situation de fugue relativement aussi à ces emprises, par ailleurs. Néanmoins, les éléments qui sont remontés par les équipes qui interviennent maintenant depuis plus de deux ans sont 10 % de mineurs reconnus et deux tiers de majeurs. Donc, il reste l'incertitude sur le reste. Ce sont des jeunes qui peuvent se dire mineurs quand ils sont interpellés par les forces de l'ordre, mais pour lesquels, du côté de la Métropole, il n'y a pas de traces sur le fait qu'il y ait bien eu une évaluation de minorité et d'isolement, par exemple. Voilà, avec tout le travail qui s'enclenche aussi sur la question de la traite des êtres humains et l'ouverture d'une cellule dans le cadre du CLSPD pour pouvoir travailler ça dans un cadre où le secret partagé permet les échanges entre les professionnels et les différents intervenants.

Mme LA MAIRE : Est-ce que ça répond à votre question, Madame BREUIL ? Parfait. Merci à toutes les deux pour cette présentation. S'il n'y a pas d'autres questions, je sou mets ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vais présenter le rapport suivant, qui est une nouvelle dénomination d'espace public.

3. 2025-43359-CMMA7-535 – Dénomination d'un espace public : allée Véronique Trillet-Lenoir à Lyon 7^e

Rapporteur : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Il s'agit de dénommer une allée au nom de Véronique TRILLET-LENOIR. C'est vrai qu'on est un arrondissement qui se développe et qui voit surgir, fleurir, on va dire, de nouveaux espaces publics, et ça nous permet de les dénommer, et de rendre hommage à des personnes et à des femmes, parce que c'est un sujet qui nous tient à cœur de mettre plus de femmes à l'honneur dans l'espace public.

Cette année, ce sont les 60 ans du Centre international de recherche sur le cancer, le CIRC, qui est désormais dans le 7^e arrondissement depuis environ deux ans, et le CIRC a proposé de pouvoir honorer la mémoire de Véronique TRILLET-LENOIR en nommant l'allée qui relie le passage du Vercors à l'avenue Tony Garnier, par son nom. Ce à quoi le maire de Lyon, Sylvie TOMIC et moi-même avons évidemment rendu un avis favorable.

Véronique TRILLET-LENOIR était une figure emblématique de la cancérologie. Elle est née à Lyon et elle a mené une carrière hospitalière, universitaire et politique. En politique, elle a d'abord été conseillère régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle était sur la liste de Jean-Jack QUEYRANNE, puis elle a rejoint La République en Marche en 2017. Elle a ensuite été élue députée européenne deux ans plus tard sur la liste de Renaissance. Son engagement politique rejoint son parcours scientifique et ses combats pour une meilleure santé pour tous les Européens, notamment avec des prises de position pour la généralisation du nutriscore et contre le lobby de l'alcool. Elle a siégé comme titulaire dans la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. Elle a été membre de la Commission chargée de la lutte contre le cancer et elle a également siégé dans la Commission spéciale sur la COVID-19. Elle est décédée en 2023 des suites d'une maladie. Donc, je crois que c'est un honneur pour nous, la Ville de Lyon, de lui rendre hommage en dénommant cette allée. Pour

ma part, j'ai eu l'occasion de la croiser dans les couloirs du Conseil régional et j'en garde le souvenir d'une femme souriante et avenante et j'espère qu'on sera nombreux au moment de l'inauguration de l'allée qui portera son nom pour lui rendre ce dernier hommage. Est-ce que cela appelle des observations de votre part ou des interventions ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous remercie. Autre dénomination d'espace public, il s'agit du Chemin des îles. Je laisse Monsieur MIACHON DEBARD nous présenter ce rapport.

4. 2025-42395-CMMA7-536 – Dénomination d'un espace public : Chemin des îles à Lyon 7^e

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Merci. Bonsoir à toutes et tous. La délibération s'inscrit dans le cadre du réaménagement du site des Culattes, tout au nord de la rue Marcel Mérieux, là où elle rencontre le boulevard Yves Farge, et où seront construits bientôt quatre nouveaux bâtiments accueillant au total 71 nouveaux logements familiaux et 72 nouveaux logements étudiants, mais également dans les rez-de-chaussée, un ensemble de pharmacie, maison médicale et également un Relais Petite Enfance. Tout ça va être organisé autour d'une nouvelle voie qui reliera la rue Marcel Mérieux à la rue Félix Brun, d'est en ouest, qui sera piétonne. Comme vous l'avez compris, elle desservira un certain nombre de bâtiments auxquels il va être nécessaire très bientôt d'attribuer des numéros et donc de donner un nom. Il vous est proposé de dénommer cette future voie, le Chemin des îles. C'est en référence à l'histoire de Gerland, pas de tentation de vacances lointaines. C'est la référence à Gerland au début de son urbanisation, puisque c'est en ce lieu qu'est apparu en 1885, le nom du Chemin des îles de l'archevêque. Pourquoi l'archevêque ? Parce que c'était l'archevêque qui était historiquement propriétaire, qui possédait une très grande partie de tous ces terrains, et cette propriété s'est arrêtée à la Révolution française. Voilà pour la petite parenthèse historique.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Peut-être qu'on pourra le mettre sur la plaque du Chemin des îles pour expliquer justement la référence historique. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. On continue avec l'attribution des crédits et subventions aux écoles primaires publiques et avec vous, Florence LÉCLUSE.

5. 2025-39874-CMMA7-521 – Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) – Année 2025

Rapporteur : Florence LÉCLUSE

Mme LÉCLUSE : Bonsoir. Il s'agit, comme son titre l'indique, d'une délibération pour accorder les crédits de fonctionnement aux écoles primaires et maternelles publiques de la ville de Lyon. Tout cela s'organise, comme chaque année, en fonction de critères bien établis. On parle à la fois de différentes catégories d'achats pour favoriser le fonctionnement des écoles — les fournitures scolaires, les photocopies, les impressions ou les consommables informatiques. Bien entendu, certains de ces forfaits ont été revalorisés pour tenir compte de l'inflation. On parle aussi de crédits pour les centres documentaires et les bibliothèques présents dans les écoles, mais aussi pour les fonctionnements des réseaux d'aides spécialisées, ce qu'on

appelle les RASED. Ces subventions permettent le fonctionnement de nouvelles classes qui ont été créées en 2024-2025 et enfin, de pouvoir financer tous les projets d'initiatives pédagogiques présentés par les enseignants et les enseignantes. Tous ces crédits sont en fonction, à la fois de la zone géographique — est-ce que c'est une zone prioritaire ou pas ? — et en fonction des quotients familiaux et du nombre d'élèves. En tout et pour tout, sachez que cela présente des montants significatifs, qui sont identiques ou supérieurs à l'année dernière. En termes de fournitures scolaires, ça s'élève à plus d'un million d'euros, pour les bibliothèques et centres documentaires, on atteint 181 000 euros pour l'ensemble de la ville de Lyon, les photocopieurs — ne les oublions pas — 84 000 euros et enfin, les subventions d'initiatives pédagogiques où on atteint un montant de 450 000 euros. Tout ça pour les enfants accueillis dans les écoles publiques de la ville de Lyon. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci à vous. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Lucie VACHER, et « Lyon Jeunesses ! ».

6. 2025-26627-CMMA7-526 – « Lyon Jeunesses ! » - « Bourses Initiatives Jeunes pour la transition écologique et sociale » - Approbation des modifications apportées au règlement

Rapporteur : Lucie VACHER

Mme VACHER : Oui, exactement. On avait voté, en septembre 2023, la création du dispositif « Bourses aux jeunes pour la transition écologique et le climat ». C'est une bourse qui permet de soutenir et d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans qui vont porter des projets, soit individuellement, soit de manière collective, pour agir pour la transition écologique et sociale, et ça rentre, bien évidemment, dans le programme qui est porté par la Ville de Lyon, « Lyon Jeunesses ! », dont on a pu aussi délibérer.

Jusque-là, 34 projets ont été portés, une centaine de jeunes se sont engagés. On a, sur le 7^e, le projet ORA Académie, par exemple, qui a eu lieu, qui visait à former de manière gratuite et ludique des étudiants, et ouvert aussi à tout public, pendant trois weekends sur les enjeux énergie, climat et société, et puis donner des clés pour pouvoir passer à l'action proche de chez soi. Le bilan globalement est positif, raison pour laquelle ce dispositif s'inscrit durablement et sort de sa phase d'expérimentation, avec néanmoins des modifications et des améliorations qui sont à apporter et qui sont proposées dans la délibération, notamment le fait de prendre en compte les impacts sociaux et de réduction des inégalités dans l'évaluation des projets, d'ouvrir la bourse à la rémunération et l'indemnisation des candidats, et d'ouvrir aussi au financement d'un même projet sur plusieurs années, avec différents porteurs. Je vous propose de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je voulais souligner, j'ai vu un jeune homme aux vœux de la mairie du 7^e qui avait reçu une bourse grâce à ce dispositif et il a développé une idée de conciergerie pour les outils. C'est-à-dire que si quelqu'un a besoin d'une perceuse, il peut poster une demande sur une plateforme et le voisin qui a une perceuse ensuite lui prêtera. Enfin bon, c'est toujours intéressant de favoriser les initiatives de la jeunesse, et il était très fier de venir me dire ce qu'il avait pu faire avec cette bourse. Mais il y a aussi plein d'autres projets, en tout cas, j'ai celui-là en tête. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je vous cède la parole à nouveau pour les initiatives étudiantes, première phase 2025.

7. 2025-43641-CMMA7-531 – Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives étudiantes 1^{re} phase – 2025 »

Rapporteur : Lucie VACHER

Mme VACHER : Là aussi, c'est une délibération qui vise à favoriser l'engagement des étudiants comme acteurs de la Fabrique de la Cité. C'est une délibération habituelle qu'on vote chaque année et même en deux phases, puisque là on vote la première phase de l'appel à projets 2025, dont l'instruction a eu lieu du 9 septembre au 18 octobre 2024. Il y a eu 38 dossiers qui ont été retenus, dont douze pour la Ville de Lyon puisque c'est un appel à projets conjoint Ville et Métropole. Peut-être citer quelques exemples d'associations qui sont hébergées dans le 7^e, vu qu'on a la maison des étudiants du 7^e, on a de fait de nombreuses associations. Par exemple, une comédie musicale créée par les étudiants, qui aborde les enjeux de la vie affective et sexuelle par l'association **Sensitives** ou encore l'association Lyon Model United Nations qui va organiser une conférence de simulation des Nations unies à Lyon ou encore, enfin, la promotion de l'éloquence avec les associations Prix Confluence et Imp(r)ose-Toi ! qui vont organiser des concours d'éloquence et des ateliers d'éloquence et d'improvisation.

Je vous propose là aussi de donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va passer aux rapports qui concernent les sports et en l'absence de Yacine FEKRANE, je cède la parole à Maxence GALLICE pour le premier rapport qui concerne l'ASVEL féminin.

8. 2025-43921-CMMA7-524 – Attribution d'une subvention de fonctionnement de 84 405 euros à la SAS Lyon ASVEL Féminin - Approbation de l'avenant à la convention-cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SAS Lyon ASVEL Féminin au titre de la saison 2024-2025

Rapporteur : Maxence GALLICE

M. GALLICE : Merci, Madame la Maire. Pour cette première délibération, elle rentre dans le cadre d'une convention-cadre d'objectifs et de moyens qui est établie par la Ville de Lyon. C'est une subvention à hauteur de 84 405 euros pour Lyon ASVEL Féminin qui porte des missions d'intérêt général et de soutien au sport de haut niveau.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Maxence GALLICE, et l'association ATSCAF Rhône.

9. 2025-43745-CMMA7-537 – Approbation d’une convention entre la ville de Lyon et l’association ATSCAF Rhône section pétanque pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux et terrains de pétanque sis 42 rue Lieutenant-Colonel Girard à Lyon 7^e

Rapporteur : Maxence GALLICE

M. GALLICE : C’est une mise à disposition à titre gratuit d’un préfabriqué et de terrains sportifs, qui représente à peu près six terrains de pétanque, situé Lieutenant-Colonel Girard. C’est une convention annuelle qui a déjà été portée par le passé et qui finit cette année en 2025, et cela représente à peu près 8 593 euros par an de gains pour cette association. Je vous propose de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu’il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? C’est adopté.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le sport toujours et cette fois, c’est l’attribution de diverses subventions de fonctionnement.

10. 2025-43787-CMMA7-522 – Attribution de subventions de fonctionnement de 612 197 euros à diverses associations sportives au titre de la saison 2024-2025 - Approbation d’une convention d’application financière type

Rapporteur : Maxence GALLICE

M. GALLICE : Tout à fait. On est sur de plus gros montants puisque l’ensemble de la délibération concerne plus de 150 associations. Dans le 7^e, on a 21 associations concernées, que ce soient des gros clubs sportifs comme le LOU, mais également des plus petites associations. On est sur un montant de 612 197 euros en 2025, ce qui est légèrement inférieur à 2024, mais ce n’est pas un problème puisque c’est dans la continuité. Ce sont des subventions complémentaires qui rentrent dans le cadre 2024-2025. Je vous propose de voter favorablement sur cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu’il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? C’est adopté.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le Tournoi des étoiles.

11. 2025-43785-CMMA7-520 – Attribution d’une subvention de 3 000 euros à l’association Sport Passion Développement pour l’organisation de la 4^e édition du « Tournoi des étoiles » le 3 mai 2025 au gymnase Chanfray à Lyon 2^e

Rapporteur : Maxence GALLICE

M. GALLICE : Les fondements de cette association sportive sont la pratique du sport par les jeunes comme vecteur de lien social, de citoyenneté et de mixité. C’est l’organisation d’un tournoi qui aura lieu en mai de cette année, avec des actions de sensibilisation sur l’écologie et l’intégration également des jeunes. C’est la 4^e édition et nous proposons une subvention de 3 000 euros pour compléter leur financement qui était à hauteur de 29 000 euros. Je vous propose de voter favorablement également.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec le roller-skate-BMX.

12. 2025-43786-CMMA7-523 – Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association pour le Développement du Roller-Skate-BMX pour l'organisation du « Roller Lyon Open 9 » les 10 et 11 mai 2025 au skatepark de Lyon 7^e

Rapporteur : Maxence GALLICE

M. GALLICE : Alors, sur celle-ci, c'est une association qui est gestionnaire du skatepark de Lyon Gerland, qui organise une compétition qui aura lieu en mai également cette année, qui est une compétition labellisée également « Girls Welcome », donc la présence des femmes dans le sport. C'est l'association de développement Roller-Skate-BMX et leur budget est de 18 000 euros, et on propose une subvention à hauteur de 1 500 euros. Je vous propose de voter favorablement.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec cette fois le BMX Street Station.

13. 2025-43698-CMMA7-519 – Attribution d'une subvention d'un montant de 12 000 euros à l'association La Rage pour l'organisation de la 12^e édition de « BMX Street Station » du 6 au 8 juin 2025

Rapporteur : Maxence GALLICE

M. GALLICE : On est toujours sur du BMX. Cette fois-ci, c'est une compétition à rayonnement international qui aura lieu à la fois dans le 7^e, et sur deux arrondissements dans Lyon, donc le 3^e et le 6^e, et qui aura lieu en juin de cette année. Cette fois-ci, c'est la 12^e édition, ils ont un budget de 49 000 euros et nous proposons une subvention de 12 000 euros pour compléter également un financement qu'il y avait eu par le passé.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On finit le sport avec le cheerleading. On change un peu de l'ambiance du BMX.

14. 2025-43782-CMMA7-525 – Attribution d’une subvention de 2 000 euros à l’association Spirit Academy Cheer & Dance pour l’organisation du Championnat de Lyon 2025 de Cheerleading le 31 mai et le 1^{er} juin 2025 au Palais des Sports de Gerland à Lyon 7^e

Rapporteur : Maxence GALLICE

M. GALLICE : Cette fois-ci, ça aura lieu au Palais des Sports à Lyon 7^e. C’est une compétition de cheerleading qui est mixte, qui est un championnat national, mais à qualification internationale pour les championnats du monde. Ça aura lieu entre mai et juin dans le 7^e. Ils ont un budget qui est assez conséquent, de 208 000 euros, qu’ils ont déjà pas mal financé, et on leur propose 2 000 euros de financement.

Je vous propose de voter favorablement cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu’il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? C’est adopté.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Merci, Maxence GALLICE, pour la présentation de ces rapports sport. On passe désormais à la culture avec Benjamin ORGOGOZO et les tarifs de l’Auditorium-Orchestre national de Lyon.

15. 2025-44013-CMMA7-529 – Approbation de tarifs complémentaires et des modalités d’échange et remboursement de l’Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2025-2026

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Bonsoir à tous et toutes. Concernant cette délibération, en juin dernier, on avait déjà eu une délibération pour approuver les tarifs de la saison 2024-2025. Cette délibération vise à ajuster et harmoniser certains tarifs et certains calculs d’arrondis, dont je vous ferai grâce, ne vous inquiétez pas, et ça ne change que très marginalement les montants. Elle crée aussi une nouvelle grille tarifaire avec des tarifs moins élevés dans certains cas, en cas de visibilité réduite par exemple, ou plus élevée dans d’autres cas, dans le cas de concerts qui font intervenir des artistes invités.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu’il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? C’est adopté.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Culture toujours, mais cette fois ce sont des subventions de fonctionnement.

16. 2025-43548-CMMA7-532 – Attribution de subventions de fonctionnement à 29 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma, de la littérature et de la musique, sur les enveloppes Fonds d’Intervention Culturel - FIC et Fonds d’Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 712 000 € - Approbation de conventions

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Je pense qu’on commence tous à avoir l’habitude. C’est une délibération assez classique que je vous fais plusieurs fois par an. Les structures subventionnées cette année reçoivent presque toutes un montant identique à celui de l’année dernière, donc je ne

vais pas spécialement les commenter. Je me bornerai juste à dire que, étant donné le contexte actuel, le fait en soit de sanctuariser le budget pour les « petites structures » — quand je dis petite, ce n'est pas péjoratif, mais ce n'est pas l'opéra ou l'auditorium ou le conservatoire —, c'est déjà en soi une décision politique relativement forte.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Le rapport suivant a été retiré de l'ordre du jour, c'était la MJC Vieux-Lyon, mais je vous propose quand même, Benjamin ORGOGOZO, de présenter celui d'après sur les scènes découvertes.

- 17. 2025-43702-CMMA7-527 – Attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 19^e édition du festival « les Chants de Mars » du 14 au 29 mars 2025 - Approbation d'une convention d'application**

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

- 18. 2025-43549-CMMA7-530 – Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes Découvertes » pour un montant global de 485 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Là encore, c'est une délibération assez classique. Dans le 7^e, on est concernés par la Compagnie Desoblique et l'association du Théâtre de l'Élysée. Les subventions, encore une fois, sont des montants strictement identiques à ceux de l'année dernière.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On finit toute la partie culture avec l'association Jazz à Cours et Jardin.

- 19. 2025-43710-CMMA7-528 – Attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 30 avril, 16 et 31 mai et les 1, 7, 8, 14 et 15 juin 2025**

Rapporteur : Benjamin ORGOGOZO

M. ORGOGOZO : Cette association porte ce festival depuis plus de 15 ans et elle a judicieusement choisi son nom puisqu'il s'agit d'organiser des concerts de jazz dans différentes cours et jardins de Lyon. Cette année encore, il y aura plusieurs concerts qui essaieront du jazz dans plus de la moitié des arrondissements, du 30 avril à mi-juin prochain. Malgré ce qui est indiqué sur la délibération, il semblerait quand même que le 7^e ne soit pas concerné parce que normalement, il était concerné par les jardins de l'université Lyon 2, mais ce n'est pas le cas, de ce que j'ai pu voir, en tout cas, dans la programmation officielle. Je vous

invite néanmoins à ne pas être trop rancunier et à voter favorablement cette subvention de 2 000 euros.

Mme LA MAIRE : Très bien. On verra pour l'année prochaine si on conditionne notre vote à la tenue d'un spectacle dans un jardin du 7^e.

Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : En l'absence d'Aurélié GRIES, je laisse la parole à Céline DE LAURENS pour le rapport qui concerne le soutien à la vie associative ou aux structures assimilées relatif à l'action internationale.

20. 2025-44007-CMMA7-518 – Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions à des projets internationaux 2025 – 1^{re} phase - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

Rapporteur : Céline DE LAURENS

Mme DE LAURENS : Merci, Madame la Maire. Bonjour à toutes et à tous. Cette délibération concerne l'attribution d'une enveloppe globale de subvention de 113 000 euros pour des projets qui rejoignent trois thématiques principales : les dynamiques de l'interculturalité, l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale, et la solidarité internationale. Cette enveloppe de 113 000 euros concerne 25 structures, dont deux qui sont sur le 7^e arrondissement. C'est une première phase, il y aura évidemment une deuxième phase, donc cette enveloppe concerne la première phase de financement. Les deux structures lyonnaises sont La Voix Est Libre, une association qui a pour objet de promouvoir la musique vocale à travers l'organisation de spectacles, l'animation de stages, etc., et en l'occurrence, il s'agit d'échanges de choristes entre Lyon et Stuttgart pour la présentation d'un spectacle théâtralisé à l'occasion des 80 ans de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Le deuxième projet est porté par l'Office des sports de Lyon. C'est un projet qui s'appelle Europod et qui vise à favoriser les échanges interculturels de jeunes sportifs venant de Lyon, Francfort et Birmingham.

Je vous invite à voter l'ensemble de ces subventions, dont ces deux subventions affectées à des acteurs lyonnais.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup, Céline DE LAURENS. Il me semble d'ailleurs que La Voix Est Libre était venue nous poser une question au titre du CVAL et que Benjamin ORGOGOZO les connaît. On est ravis de pouvoir les soutenir via cette délibération. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Oui. Allez-y, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. Juste comme on n'a pas vu toutes les associations, je m'abstiendrai et ce sera voté lors du conseil municipal. Voilà.

Mme LA MAIRE : Très bien. Donc une abstention. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Donc le rapport est adopté.

ADOPTÉ ABSTENTION : 1 - Mme Cécile BREUIL

Mme LA MAIRE : On note bien votre abstention.

On passe à vous, Eugénie WIBER, avec le rapport qui fait l'objet d'un rectificatif sur table sur le dispositif d'accès au droit territorialisé. Je vous en prie.

21. 2025-43653-CMMA7-542 – Dispositif d'accès au droit territorialisé et accès au droit contre les discriminations - Convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon

Rapporteur : Eugénie WIBER

Mme WIBER : Oui, ça fait l'objet d'un rectificatif, mais ça ne change pas grand-chose à la délibération dans sa substance. Cela apporte juste des précisions sur les modalités qui ont été changées dans ce dispositif d'accès aux droits. Dans tous les cas, c'est un rapport qu'on vote chaque année, qui permet d'organiser les permanences d'accès au droit dans nos mairies d'arrondissement et également dans les maisons de justice et du droit. Le léger changement, c'est sur le volet anti-discrimination parce qu'avant, apparemment, le dispositif était sous-sollicité en la matière, parce que c'était un petit peu complexe. Il y avait une préorientation de la part des professionnels qui accueillaient les usagers. Là, l'idée, c'est de proposer une permanence bimensuelle spécifiquement dédiée à l'anti-discrimination et ça aurait lieu dans la mairie du 9^e arrondissement. En lien avec le renouvellement de cette convention, il est proposé une subvention de 30 000 euros à destination de l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon.

Je vous invite à donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On va désormais parler quartiers prioritaires de la politique de la ville et notamment « Engagements Quartiers 2030 », c'est le titre du rapport. Luc VOITURIER, pour vous le présenter et attirer votre attention, va s'appuyer sur une présentation. Donc je vous invite à écouter, mais aussi à regarder l'écran.

22. 2025-45231-CMMA7-533 – « Engagements Quartiers 2030 » - Approbation de la finalisation de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville métropolitain 2024/2030

Rapporteur : Luc VOITURIER

M. VOITURIER : Il s'agit de délibérer sur la convention territoriale de Lyon qui est la déclinaison dans notre commune du contrat de ville métropolitain qui a été signé en avril 2024, il y a presque un an. On a évidemment un seul quartier en politique de la ville dans le 7^e arrondissement et je voulais insister sur trois points pour que vous ayez les choses un peu clairement dans votre tête. La première chose, c'est le périmètre. Là, vous avez la carte : il y a un périmètre rouge, qui est le périmètre de l'État, et le périmètre bleu, qui est le périmètre de la Métropole. Le périmètre rouge « quartiers prioritaires de la ville », c'est la Cité Jardin et ce qu'on appelle les trois tours Charbin, qui sont trois tours qui appartiennent aussi à GLH — je dis aussi, puisque la Cité Jardin devrait bientôt y passer —, avec 700 logements, qui permet un financement de l'État et de l'abattement de TFPB. Le périmètre en bleu, c'est le quartier populaire métropolitain qui comprend le QPV (Cité Jardin, tours Charbin) et puis la tour Adoma et des barres de la SACVL — où on a quelques soucis en ce moment, donc c'est très bien que ce soit intégré —, et le collège Rosset pour les politiques métropolitaines éducatives. Cela permet d'avoir un peu de financement politique de la ville de la Métropole, mais surtout les grosses politiques d'intervention (éducation, nettoyage, etc.). Voilà pour les périmètres.

Deuxième chose que je voulais vous préciser, c'étaient les quatre axes du projet Cité Jardin qu'on n'a jamais vus tous ensemble. Pardon, ce n'est pas Cité jardin, c'est l'ensemble du QPV

qui s'appelle Cités sociales de Gerland. Premier point, les QPV avec un gros point de deal enkysté important.

Deuxième axe, le développement social, avec un réseau partenarial de grande qualité qu'on va renforcer et qui bénéficie, depuis quelques mois, du local intergénérationnel, quartier QG (quartier Gerland).

Troisième axe, le cadre de vie avec des améliorations en parallèle à la réhabilitation qui devraient commencer en 2026, notamment des aménagements dans l'arène avec des équipements sportifs, l'ouverture du Château des Mères au public, et des améliorations en matière de stationnement, entre autres.

Dernier axe, c'est la réponse aux précarités, avec en particulier les permanences d'accès au droit, une nouvelle édition de Place pour l'emploi et la formation, pour l'accès à l'emploi, qui devrait se dérouler au mois de juin sur la place des Pavillons, un centre de santé d'ici quelques années.

Le troisième point sur lequel je voulais insister, c'est une mobilisation particulière du droit commun. Ce terme un peu barbare signifie qu'il y a plein de délégations à l'échelle de la Ville et de la Métropole qui sont très engagées dans les quartiers politique de la ville, et je voulais citer nos collègues Lucie VACHER, avec la rénovation de la politique de prévention qui centre sur les quartiers en politique de la ville, je pense à Céline DE LAURENS, avec le centre de santé précisément, Sylvie TOMIC, Raphaël MICHAUD, mais aussi nos collègues Mohamed CHIHI et Audrey HENOCQUE, et Laurent BOSETTI. Je voulais souligner leur implication particulière qui n'est pas si fréquente que ça dans d'autres villes et agglomérations. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation et puis cet effort de pédagogie. Je voulais évidemment vous remercier, Luc VOITURIER, pour votre action à la Cité Jardin. C'est vrai qu'on a dit dès le début du mandat que c'était une de nos priorités dans le 7^e arrondissement. Il y a tout ce qui se passe aux abords de Péri-Mazagran et il y a la Cité Jardin. On a eu du mal à enclencher un certain nombre de choses, mais finalement on voit bien, avec cette présentation et les quatre volets, qu'il y a un certain nombre de choses qui sont mises sur les rails et on va évidemment poursuivre tous nos efforts pour ce quartier. Est-ce qu'il y a des questions, des prises de parole sur le sujet ? Oui. Allez-y, Madame BREUIL.

Mme BREUIL : Merci, Madame la Maire. Je voulais vous remercier, Monsieur VOITURIER, pour votre pédagogie, mais il y a une chose que je n'ai pas comprise — donc, on va dire que c'est moi —, dans l'annexe que vous nous avez fournie en page 79, c'est le défi 2 « Confirmer l'hospitalité du territoire ». Je voulais avoir votre définition, « c'est penser des réponses de type maison de santé communautaire ». Qu'est-ce que vous entendez par « communautaire » quand on parle d'inclusivité ? C'est un peu antinomique pour moi, donc c'est pour ça.

M. VOITURIER : Je vais vous dire ce que j'entends par là, mais je pense que c'est Céline DE LAURENS qui va vous apporter la réponse précise. C'est lié au territoire, adapté aux besoins du territoire.

Mme LA MAIRE : Céline DE LAURENS, allez-y.

Mme DE LAURENS : Merci. Peut-être que le terme le plus approprié — parce que le terme de « communautaire » en santé communautaire parle peu. L'idée, c'est un centre de santé participatif qui intègre les usagers dans la propre gouvernance du centre de santé, avec un fonctionnement participatif. C'est peut-être plus explicite comme ça. Ça répond à votre question ?

Mme BREUIL : C'était juste un dispositif particulier.

Mme DE LAURENS : Je ne vais peut-être pas m'étaler, mais c'est un type de centre de santé qui existe, la santé communautaire, c'est une branche de la santé publique qui inclut les

usagers eux-mêmes dans la définition des politiques publiques qui les concernent. Donc c'est une méthode très participative. Ça s'appelle « centre de santé communautaire », mais c'est vrai que pour les gens qui sont extérieurs aux politiques de santé publique, ça ne leur parle pas et ça vient perturber un petit peu la lecture. C'est pour ça qu'aujourd'hui, de plus en plus de personnes parlent plutôt de « centre de santé participatif ».

Mme BREUIL : Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Je pense que la question méritait, effectivement, d'être posée. C'est très bien qu'on ait eu cette explication dans ce conseil d'arrondissement.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je passe la parole à Boris MIACHON DEBARD pour le rapport suivant, qui concerne une servitude de vue sur une parcelle. Je vous laisse nous expliquer tout ça.

23. 2025-39879-CMMA7-540 – Lyon 7^e - Constitution à titre onéreux d'une servitude de vues sur la parcelle AC 219 correspondant au square Saint Michel situé 30 grande rue de la Guillotière au profit de la société SEDIAL – EI 07049 - N° inventaire 07049I001

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : C'est une délibération qui concerne finalement l'adresse du 17 rue Saint Michel, à proximité de l'école Gilbert Dru, pour la localiser. Nous avons délivré un permis de construire en 2022 à l'opérateur autorisant la rénovation du bâtiment, mais également dans une démarche de construction de la ville sur la ville — puisqu'on est quand même dans un terrain urbain très dense —, également un rehaussement, une surélévation du bâtiment qui va prendre deux étages pour venir s'aligner sur les bâtiments voisins et au passage d'ailleurs, s'inscrire un peu mieux dans le caractère patrimonial du quartier puisqu'aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait le cas. Pour avoir aussi une idée du projet, pour celles et ceux qui visualisent bien la rue Saint-Michel, l'idée est que ce bâtiment, dans sa rénovation, s'ouvre, en tout cas en transparence, au rez-de-chaussée, afin qu'il y ait une visibilité entre le square Saint-Michel et sa végétalisation et la rue qui n'en bénéficie pas du tout actuellement. Mais ce qui nous intéresse ici, ce n'est pas tellement le rez-de-chaussée, ce sont les étages puisque le bâtiment va grandir, il va gagner une surface de vue sur le parc public, qui est le square Saint Michel, et par conséquent, l'opérateur va devoir s'acquitter d'une servitude de vue sur le parc. Il vous est proposé d'acter cette servitude et son montant de 10 000 euros en faveur de la Ville de Lyon.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Pour ma part, je ne savais pas que ça existait les servitudes de vue, donc c'est toujours intéressant d'écouter les explications et les présentations des rapports.

Est-ce qu'il y a des prises de parole, des questions sur le sujet ? Non. Je sou mets donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec vous, Boris MIACHON DEBARD, cette fois sur des occupations du domaine public en lien avec les travaux.

24. 2025-43812-CMMA7-539 – Définition des critères du tarif préférentiel des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution des travaux

Rapporteur : Boris MIACHON DEBARD

M. MIACHON DEBARD : Juste pour compléter la présentation précédente, c'est toujours intéressant, il y a légalement une distance entre deux bâtiments. Vous ne pouvez pas construire juste devant chez le voisin et vous pouvez trouver un accord amiable en disant que nous donnons l'autorisation à ce que la nouvelle construction ait vue sur une propriété. Nous sommes propriétaires du square public et comme beaucoup d'autres bâtiments, ce bâtiment va se créer à proximité de notre propriété et nous lui donnons le droit à l'amiable d'avoir vu chez nous en contrepartie d'une certaine somme pour terminer le projet. Mais si vous étiez du privé, vous ne pourriez pas construire dans le jardin du voisin sans son accord.

Je ferme cette parenthèse pour attaquer le deuxième sujet, qui est donc la définition des critères du tarif préférentiel des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution des travaux. Autrement dit, également sur le projet précédent, à chaque fois que l'on autorise des nouvelles constructions et qu'elles se réalisent, ça ne vous aura pas échappé qu'il y a des travaux et donc une occupation de la voirie, bien souvent par une grue ou par des camions pour des lieux de vie. Cela induit une occupation de l'espace public et encore une fois, l'occupation de l'espace public n'étant pas gratuite, les opérateurs doivent s'acquitter d'une certaine somme. Il y a un tarif préférentiel selon la nature de certains travaux, et notamment sur les travaux participant à l'amélioration thermique du bâti et les travaux de ravalement obligatoires. Ce tarif préférentiel a fait l'objet d'utilisations et des fois de débat sur sa définition. Là, la délibération aide à bien redéfinir dans quelles conditions on peut bénéficier ou non de ce tarif préférentiel, et notamment en rappelant trois points importants : ces travaux doivent impliquer une isolation thermique des parois opaques et qu'il est nécessaire de justifier de l'utilisation de matériaux biosourcés pour ce faire ; également, que les travaux sont concernés par des enduits correcteurs thermiques ; ou enfin, pour l'installation de panneaux solaires. Ce n'est pas que les autres opérations ne sont pas autorisées, mais elles ne bénéficient pas du tarif préférentiel. Le deuxième volet de cette délibération modifie le plafond pour tous les travaux, quelle que soit leur nature. Le plafond était jusqu'à maintenant de 100 000 euros et il passera désormais, si vous en êtes d'accord, à 200 000 euros. L'idée étant de rééquilibrer de manière plus égalitaire entre les petites et les très grosses opérations. Voilà, j'espère avoir été clair.

Mme LA MAIRE : Tout à fait. Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Je cède la parole à Vincent MONOT pour le prochain rapport qui concerne l'ALTM.

25. 2025-39672-CMMA7-541 – Attribution d'une subvention de fonctionnement général (première tranche) d'un montant de 246 500 euros à l'association « Agence Lyon Tranquillité Médiation » (ALTM), sise 33, rue Paul Duvivier à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

Rapporteur : Vincent MONOT

M. MONOT : Bonsoir à toutes et tous. Vous connaissez tous l'Agence Lyon Tranquillité Médiation. On en parle souvent ici, d'une part, parce que l'ALTM effectue des missions importantes dans le 7^e arrondissement et, d'autre part, parce que cette association a son siège

dans le 7^e arrondissement. C'est une structure de médiation sociale qui, avec la présence de médiateurs sur le terrain pour améliorer le lien social, désamorcer des situations parfois conflictuelles ou tout simplement apporter de l'aide à des personnes qui en auraient besoin, œuvre pour la tranquillité, pour la prévention, la médiation et ce sont là des choses essentielles pour le territoire de la ville de Lyon. L'ALTM est présente dans de nombreux quartiers de la ville et c'est pourquoi la Ville de Lyon, depuis déjà 2002, donc depuis 23 ans, soutient cette structure dans la conduite de ses projets avec une subvention de fonctionnement annuelle et par là, reconnaît la pertinence du travail accompli par cette structure. Nous avons avec l'ALTM un partenariat qui est formalisé dans une convention-cadre triennale entre la Ville et l'ALTM. Nous l'avons renouvelée en 2023, elle arrive à échéance fin 2025. Il convient d'attribuer à l'ALTM la subvention annuelle de la Ville de Lyon. Vous connaissez les contraintes budgétaires qui sont imposées par l'État à la Ville de Lyon avec le projet de loi de finances 2025 et qui, dans bien des cas, nécessitent cette année d'appliquer un principe de prudence dans ses subventions, sans pour autant avoir la volonté, bien sûr, de fragiliser le projet de l'ALTM. On se propose ce soir d'attribuer une première tranche de subventions de fonctionnement d'un montant de 246 500 euros. Cela représente 70 % du montant de la subvention de fonctionnement qui avait été attribuée l'an passé pour l'année 2024. Une première subvention qui ne préjuge en rien du soutien total qui sera attribué en 2025 et nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler ici même plus tard dans l'année. Merci.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le sujet. Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On poursuit avec l'actualisation des tarifs d'occupation provisoire du domaine public, et notamment la création d'un tarif pour les artisans. Je cède la parole à Clément ESCARAVAGE.

26. 2025-43665-CMMA7-538 – Actualisation des tarifs d'occupation provisoire du domaine public et création d'un nouveau tarif pour les artisans

Rapporteur : Clément ESCARAVAGE

M. ESCARAVAGE : Merci, Madame la Maire. Décidément, c'est la soirée des travaux et des chantiers. En effet, cette délibération a pour but de revoir deux tarifs d'occupation du domaine public et d'en créer un troisième. Les deux qui sont revus sont le tarif d'occupation du domaine public pour les déménagements — je pense que ça parle à peu près à tout le monde —, qui étaient à 60 euros depuis 2020 et vont passer à 69 euros pour deux jours — si je ne dis pas de bêtises —, après il y a les tarifs dégressifs. Le deuxième étant le tarif d'occupation du domaine public pour l'installation d'engins de levage. Si vous comptez installer une grue, ça va vous coûter un peu plus cher à partir du 1^{er} avril, je crois, notamment pour les grues de plus de 120 tonnes, vous l'avez tous eu sur votre table. Le troisième point de cette délibération est la création d'un nouveau tarif d'OTEP pour permettre le stationnement des artisans qui effectuent des petits chantiers — c'est pour permettre d'installer leur véhicule, pas d'installer du matériel sur la voirie —, pour une durée de cinq jours maximums, sur un emplacement de dix mètres linéaires maximums, pour des droits d'occupation forfaitaires de 120 euros. Tout simplement, avant, les artisans utilisaient souvent la case déménagement, mais là, ça permet de fluidifier les choses et c'était une demande de la CAPEB, notamment. Nous y souscrivons et je vous conseille donc de voter favorablement et d'installer vos grues avant le 1^{er} avril, parce qu'après c'est plus cher.
Merci.

Mme LA MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Allez-y, Vincent MONOT.

M. MONOT : Merci. Très rapidement, pour saluer ce nouveau dispositif. Vous vous rappelez, il y a quelques mois, nous avons approuvé un nouveau dispositif dans la politique de stationnement réglementé de la Ville de Lyon, le dispositif « professionnel chantier », qui permet à des artisans d'avoir une vignette annuelle pour leur véhicule pour intervenir plus facilement auprès des professionnels ou des particuliers dans la ville de Lyon. Là, ce nouveau dispositif, également à la demande de la CAPEB — puisque tous ces dispositifs sont travaillés avec les professionnels et avec cette chambre de la CAPEB —, c'est une nouvelle corde à l'arc de la Ville de Lyon pour faciliter tous les dispositifs pour le travail de ces artisans, c'est essentiel, et chaque artisan pourra trouver le bon dispositif qui lui convient en fonction de ses chantiers et de son activité sur la commune. La Ville de Lyon, encore une fois, favorise la venue et le travail de ces artisans qui sont essentiels pour les Lyonnaises et les Lyonnais.

Mme LA MAIRE : Merci beaucoup. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : On finit avec le dernier rapport qui est présenté généralement au moment du vote du budget au conseil municipal.

27. 2025-43788-CMMA7-517 – Attribution de subventions et/ou compléments de subventions à divers organismes – Exercice 2025 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement

Rapporteur : Fanny DUBOT

Mme LA MAIRE : Il y a toujours un rapport avec les conventions-cadres et les subventions à divers organismes tels le Théâtre des Célestins, le CCAS, le Conservatoire à rayonnement régional, mais aussi à certaines personnes de droit privé. Par exemple, la subvention à Enedis qui fait des travaux d'extension de son réseau ou des subventions de fonctionnement à des associations comme l'AFEV. Bref, vous avez tout cela dans le rapport et je vous propose de donner un avis favorable.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ? Non. Je soumetts donc ce rapport à vos voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme LA MAIRE : Nous sommes arrivés à la fin de l'ordre du jour. Je n'ai pas été saisie de questions diverses. Ainsi, je lève la séance et vous donne rendez-vous pour le prochain conseil d'arrondissement qui aura lieu le 15 avril à 18 h 30. Bonne soirée à toutes et à tous.